Envoyé en préfecture le 13/12/2024

Reçu en préfecture le 13/12/2024

Publié le

ID : 066-216601591-20241205-572024-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE REAL

SEANCE du : 05 12 2024 Convocation du : 28 11 2024

Membres en exercice : 07 Membres présents : 06

Membres absents excusés :

<u>Présents</u>: Mesdames PRUDENTOS Stéphanie, RIVIERE Jeannie ARNAU Conchita Messieurs BEY Jean Claude, PINEL Gilbert, SEGUY Jean Luc,

Absents LLense Patrick

Administratif présent : CANAL Elisabeth

Secrétaire de séance : l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales

PRUDENTOS Stéphanie

L'an deux mille vingt-quatre, et le cinq décembre à 18h le Conseil Municipal de la Commune de REAL, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel et sous la présidence de Monsieur SEGUY Jean Luc, Maire.

OBJET de la délibération DETR 2025

Vu l'article 179 de la loi n° 2010-1657 du 29 décembre 2010 de finances création d'une dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR)

Vu le budget communal

M le maire rappelle au conseil municipal que la commune a engagée des travaux de rénovation humide eau potable et assainissement depuis 2019.

Et que suite à l'ordonnance d'expropriation rendu le 19 décembre 2019, qui prévoit notamment la réfection du Cami de couloumine après acquisition de celle-ci par la commune.

Il convient donc pour le parfait achèvement des travaux de rénover cette voirie qui désenclave le hameau d'Odeillo et facilite le déneigement.

Le plan de financement de cette opération serait le suivant :

 Cout total HT
 182 858.00€

 DETR
 146 286.40€

 Autofinancement
 36 571.60€

L'échéancier de réalisation de ce projet sera le suivant : Eté 2025 -hameau d'Odeillo de Real

Le projet sera entièrement réalisé,

Monsieur le Maire précise que le dossier de demande de subvention comportera les éléments suivants :

ID: 066-216601591-20241205-572024-DE

- 1. 1. Une note explicative précisant l'objet de l'opération, les objectifs poursuivis, sa durée, son coût prévisionnel global ainsi que le montant de la subvention sollicitée
- 1.2. La présente délibération du conseil municipal adoptant l'opération et arrêtant les modalités de financement
- 1. 3. Le plan de financement prévisionnel précisant l'origine ainsi que les montants des moyens financiers et incluant les décisions accordant les aides déjà obtenues tel que mentionné ci-dessus.
- 1. 4. Le devis descriptif détaillé
- 1. 5. L'échéancier de réalisation de l'opération et des dépenses comme indiqué ci-dessus
- 1.6. Une attestation de non-commencement de l'opération et d'engagement à ne pas en commencer l'exécution avant que le dossier ne soit déclaré ou réputé complet (modèle ci-joint)
- 1.7 Numéro SIRET de la collectivité 21660159100011

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide de donner tout pouvoir à M le maire dans ce dossier.

Ainsi fait et délibère les jours mois et ans que dessus.

- adopter le plan de financement exposé ci-dessous
- solliciter une subvention au titre DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (DETR)

Le Maire **Iean Luc SEGUY**

Prudentos Stephanie